

### Guide d’entrevue - Personne âgée de plus de 14 ans

**Banque de questions**

**Directives particulières concernant l’utilisation du guide d’entrevue**

L’entrevue a pour but d’apprécier les conditions et les modalités de la reconnaissance qui sont liées à la présence de la personne dans la résidence où sont fournis les services de garde, soit l'article 51(10) RSGEE.

Il est suggéré que cette rencontre dure approximativement 15 à 30 minutes. Il peut être justifié que celle-ci prenne moins ou plus longtemps selon les circonstances.

La banque de questions qui suit se veut un outil pour vous aider à sélectionner celles qui sont pertinentes à poser en entrevue. Vous n’avez pas à poser toutes ces questions. Vous pouvez aussi poser d’autres questions que vous jugez appropriées et pertinentes.

Pour prendre note des réponses de la personne, nous vous suggérons de prendre une feuille distincte et d’inscrire le sujet de la question ainsi que le numéro de la question. Ces notes constitueront vos notes personnelles permettant de rédiger le rapport d’entrevue. Ces notes n’ont pas à être incluses au dossier de la RSG.

Il est également pertinent de profiter de cette occasion pour rappeler certaines obligations qui incombent à une personne habitant dans une résidence où sont fournis des services de garde en milieu familial.

**Entrave à l’exercice des responsabilités de la RSG, danger moral ou physique pour les enfants que la RSG entend recevoir (51(10) RSGEE)**

1. Depuis que sont offerts des services de garde à votre résidence, avez-vous rencontré des difficultés à harmoniser votre horaire de travail avec la présence du groupe d’enfants ?
2. Êtes-vous régulièrement en présence directe avec le groupe d’enfants? Et si oui, quelle est votre implication ?
3. Nommez-nous deux avantages et deux inconvénients à partager votre milieu de vie avec un service de garde reconnu ?
4. Quelle activité ou quel jeu avez-vous tendance à faire avec les enfants du service de garde ?
5. Quels travaux avez-vous choisi de faire pour faciliter la vie du service de garde ?
6. Avez-vous été appelé à surveiller les enfants pour une courte période durant les 3 dernières années? Pourquoi ?
7. Pour quelle période serez-vous présent dans la résidence (visiteur/habitant courte ou longue durée)? Pour quelles raisons habitez-vous ici (études, travail, en visite, etc.) ?
8. Quelles sont les heures de la journée pendant lesquelles vous êtes généralement dans la résidence ?
9. Quelles sont vos habitudes de vie lorsque vous êtes dans la résidence ?
10. Est-ce que les parents des enfants vous connaissent ?
11. Comment vous sentez-vous en présence d’enfants ?
12. Comment réagiriez-vous si un enfant jouait dans vos affaires ?
13. Êtes-vous autorisé à recevoir des amis/visiteurs pendant les heures d’ouverture du service de garde? Si oui, que faites-vous ? Sont-ils en présence des enfants du service de garde ?
14. Que faites-vous pour assurer la sécurité et la santé des enfants reçus dans le service de garde. (Ex. rangement d’objets dangereux, sécurité des lieux, etc.) ?
15. Vous êtes en présence des enfants et un enfant s’étouffe avec un petit jouet, que faites-vous ?
16. Depuis que sont offerts des services de garde à votre résidence, avez-vous rencontré des difficultés avec la présence du groupe d’enfants ou avec certains parents? Pourquoi ?
17. Êtes-vous dans le milieu de garde lors de vos journées de congé du travail ?
18. Est-ce que la présence du groupe d’enfants vous dérange ? Qu’est-ce que vous avez dû modifier ?
19. Est-ce que vous collaborez aux activités ou participez aux sorties du service de garde? Si oui, comment vous impliquez-vous ?
20. Est-ce que vous avez dû changer certaines de vos habitudes pour vous adapter au service de garde ?
21. Comment réagissez-vous lorsqu’un enfant fait une crise, crie fort, bouscule et lance des jouets ?

**Informations à fournir (si pertinent)**

**Alcool :** la consommation de boissons alcooliques est interdite dans les locaux où sont fournis les services de garde durant leur prestation (99 RSGEE).

**Santé, sécurité et bien-être des enfants :** la RSG doit avoir la capacité d’offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu’elle entend recevoir (51(5) RSGEE).

**Sieste :** la responsable ne doit pas placer un enfant pour son sommeil ou son repos dans la même chambre qu’une personne âgée de plus de 14 ans (96 RSGEE).

**Informations sur les autres organismes compétents :** ex. tabac, cannabis, etc.

**Rapport d’entrevue du résident âgé de 14 ans et plus   
lors du renouvellement**

Nom de la personne :

Lien avec la RSG :

Nom de la RSG :

Date de l’entrevue :

Agentes présentes :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Faits constatés lors de l’entrevue** |
| Ne pas faire l’objet d’un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d’un service de garde en milieu familial, ne pas entraver l’exercice des responsabilités de la RSG ni présenter un danger moral ou physique pour les enfants que la RSG entend recevoir (51(10) RSGEE). |  |

Autres faits pertinents à mentionner :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’agente ayant rédigé le rapport : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_